

Conseil d'administration

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (CCIC)

Horaire	mardi, 21 octobre 2025, de 13 h à 14 h 30 (HE)	
Lieu	Réunion virtuelle	
Description	Assemblée extraordinaire du conseil d'administration (CA) le 21 octobre 2025	
Organisatrice	Nithiya Paheerathan	
Participants	Ben Rempel John Burke, CRIC Normand Beaudry Richard Dennis, CRIC Tim D'Souza Jennifer Henry Jyoti Singh Stan Belevici, CRIC-CISR	Président par intérim du CA Vice-président du CA
	Peter Christensen	Président et chef de la direction par intérim Directeur adjoint, Admissibilité, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
	Jessica Freeman	Directrice, Communications et relations avec les parties prenantes
	Laura Halbert	Directrice, Conduite professionnelle
	Cathy Pappas	Directrice, Inscriptions, et registraire par intérim
	Beata Pawlowska	Directrice, Normes professionnelles, recherche, éducation et politiques
	Lynn Stivaletti	Directrice, Doane Grant Thornton LLP
	Kashif khan	Gestionnaire principal, Doane Grant Thornton LLP
	Victoria Rumble Nithiya Paheerathan	Secrétaire générale Coordonnatrice, administration du CA

Ordre du jour

13 h	1. Mot de bienvenue et observations préliminaires (2 min) À titre indicatif - Présentée par Ben Rempel	
	1.1. Reconnaissance territoriale À titre indicatif	
	1.2. Présentations Pour discussion	
	1.3. Conflit d'intérêts Compte rendu	
13 h 02	2. Approbation de l'ordre du jour proposé (2 min) Pour approbation - Présentée par Ben Rempel	
13 h 04	3. Ébauche des états financiers audités pour l'exercice financier 2024-2025 (40 min) Pour approbation - Présentée par Tim D'Souza, Lynn Stivaletti et Kashif khan	
	 Ébauche des états financiers audités pour l'exercice financier 2024-2025.docx	1
	3.1. Ébauche des états financiers annuels audités	
	 Ébauche des états financiers annuels audités.pdf	3
	3.2. Rapport sur les résultats de l'audit	
	 Rapport sur les résultats de l'audit.pdf	17
	 Lettre de déclaration de la direction.pdf	32

- 13 h 44 4. Réunion du CA et assemblée générale annuelle (5 min)
Date : 27 et 28 novembre 2025
Lieu : Calgary (Alberta)
À titre indicatif - Présentée par Ben Rempel
-

SÉANCE À HUIS CLOS (réunion fermée au public)

- 13 h 49 5. Ajournement
Pour approbation - Présentée par Ben Rempel
-

RÉSOLUTION

À l'attention du :	Conseil d'administration
Date de la réunion :	Mardi 21 octobre 2025
N° du point à l'ordre du jour :	3 – Ébauche des états financiers audités pour l'exercice financier 2024-2025
Objet :	Ébauche des états financiers annuels audités
Personne-ressource principale :	Tim D'Souza, président, Comité des finances et de la vérification
Mesure à prendre :	<i>Pour approbation</i>
OBJECTIF Le Comité des finances et de la vérification (CFV) demande au conseil d'administration (CA) d'examiner et d'approuver l'ébauche des états financiers audités pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2025, préparée par le cabinet Doane Grant Thornton LLP.	
CONTEXTE L'ébauche des états financiers audités a été examinée par des auditeurs externes; elle donne aux administrateurs un aperçu préliminaire de la situation financière du Collège avant la finalisation de la version et sa publication officielle. L'ébauche comprend les données financières essentielles, les commentaires de la direction et les remarques pertinentes.	
ANALYSE Le CFV s'est réuni le 7 octobre 2025 pour examiner l'ébauche des états financiers audités du Collège. Ces états financiers ont été présentés par Lynn Stivaletti et Kashif Khan au cours de la réunion. Doane Grant Thornton LLP, un cabinet de comptables professionnels agréés et d'experts-comptables autorisés, a agi à titre d'expert-comptable du Collège. Le cabinet a procédé à un examen virtuel des documents pertinents pour la période en question et a préparé le Rapport de l'auditeur indépendant, ainsi que les états financiers audités et les documents connexes. En se basant sur l'examen effectué par le cabinet, le CFV recommande au CA d'approuver les états financiers audités. Cette recommandation fait suite à un examen approfondi des documents financiers et à des discussions tenues lors de la réunion du 7 octobre 2025.	
RECOMMANDATION Le CFV recommande que le CA approuve l'ébauche des états financiers audités 2024-2025.	

RISQUE ÉVENTUEL

Aucun risque éventuel n'a été relevé.

RÉSOLUTION

IL EST RÉSOLU QUE

- [1] l'ébauche des états financiers audités du Collège pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2025 ainsi que le Rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soient par la présente approuvés;
- [2] le président du CA et le président du CFV soient par la présente autorisés à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation.

PROCHAINES ÉTAPES

Sur approbation, la direction prendra les mesures suivantes :

- S'assurer que les versions finales des documents satisfont à toutes les exigences
- S'assurer que les états financiers audités sont signés et insérés dans la version définitive du Rapport annuel 2025

ANNEXES

- Ébauche des états financiers annuels audités
- Rapport sur les résultats de l'audit

États financiers

Collège des consultants en immigration et en
citoyenneté

30 juin 2025

Ébauche - 6 octobre 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats d'exploitation	5
État des flux de trésorerie	6
Notes accompagnant les états financiers	7 – 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Doane Grant Thornton LLP
Suite 800
201 City Centre Drive
Mississauga, ON
L5B 2T4
T +1 416 366 0100
F +1 905 804 0509

Au conseil d'administration du
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025, et les états de l'évolution des actifs nets, d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 30 juin 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Collège.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du Coll  ge;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des conventions comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du Coll  ge    poursuivre ses activit  s. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Coll  ge    cesser ses activit  s;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Mississauga, Canada
XX mois 2025

Comptables professionnels agr   s
Experts-comptables autoris  s

État de la situation financière du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

30 juin

2025

2024

Actif

Actif à court terme

Encaisse	24 646 628 \$	16 310 124 \$
Placements à court terme (note 3)	3 143 848	18 711 015
Comptes débiteurs	258 809	117 662
Frais payés d'avance	481 799	538 862

28 531 084 35 677 663

Immobilisations (note 4)

1 309 504 1 641 390

29 840 588 \$ 37 319 053 \$

Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	1 429 336 \$	2 256 926 \$
Revenus reportés	541 878	7 246 787

1 971 214 9 503 713

Actif net

Non affecté 12 130 916 20 573 950

Investi en immobilisations 1 309 504 1 641 390

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI 1 228 954 –

Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile 2 000 000 4 000 000

Réserve pour conduite professionnelle 1 200 000 1 600 000

Réserve pour le fonds d'indemnisation 10 000 000 –

27 869 374 27 815 340

29 840 588 \$ 37 319 053 \$

Engagements (note 7)

Au nom du conseil d'administration

Administrateur Administrateur

État de l'évolution des actifs nets du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

	Non affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI	Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile	Réserve pour conduite professionnelle	Réserve pour le fonds d'indemnisation	Total 2025	Total 2024
Solde, début de l'exercice	20 573 950 \$	1 641 390 \$	– \$	4 000 000 \$	1 600 000 \$	– \$	27 815 340 \$	27 020 781 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	2 799 338	(474 258)	(2 271 046)	–	–	–	54 034	794 559
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des frais de cession	(142 372)	142 372	–	–	–	–	–	–
Virements entre fonds	(11 100 000)	–	3 500 000	(2 000 000)	(400 000)	10 000 000	–	–
Solde, fin de l'exercice	12 130 916 \$	1 309 504 \$	1 228 954 \$	2 000 000 \$	1 200 000 \$	10 000 000 \$	27 869 374 \$	27 815 340 \$

État des résultats d'exploitation du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2025

2024

Revenus

Frais de permis	22 395 576 \$	22 192 932 \$
Revenus d'intérêts	1 301 443	1 795 097
Autres revenus	749 961	474 907
Frais d'examen	551 530	719 435
Frais du programme de spécialisation	489 750	328 240
Frais du programme de mentorat	379 091	900
	25 867 351	25 511 511

Charges

Salaires et avantages	15 331 359	13 979 520
Technologies de l'information	3 498 225	3 305 211
Conduite professionnelle et discipline	1 236 989	1 023 544
Communication et relations avec les parties prenantes	1 162 089	763 435
Honoraires professionnels	923 230	901 038
Bureau et généralités	768 751	603 152
Intérêts et frais bancaires	554 312	808 879
Amortissement	474 258	337 799
Location	428 942	649 616
Normes professionnelles, recherche et éducation	376 142	518 139
Gouvernance (note 6)	344 515	421 870
Créances irrécouvrables	189 342	712 164
Assurances	221 894	231 840
Voyage, repas et hébergement	178 375	134 740
Inscription et examen	124 190	320 550
Perte sur la vente d'immobilisations	704	5 455
	25 813 317	24 716 952

Excédent des produits sur les charges

54 034 \$

794 559 \$

État des flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2025

2024

Augmentation (diminution) de l'encaisse

Fonctionnement

Excédent des produits sur les charges 54 034 \$ 794 559 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse

Amortissement 474 258 337 799
Perte subie à la cession d'immobilisations 704 5 455

528 996 1 137 813

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Comptes débiteurs (141 147) 65 416

Frais payés d'avance 57 063 (64 018)

Comptes créditeurs et charges à payer (827 590) 294 823

Revenus reportés (6 704 909) 7 124 058

(7 087 587) 8 558 092

Placements

Rachat (achat) de placements (net) 15 567 167 (5 055 589)

Acquisition d'immobilisations (143 076) (1 691 614)

15 424 091 (6 747 203)

Augmentation de l'encaisse

8 336 504 1 810 889

Encaisse

Début de l'exercice 16 310 124 14 499 235

Fin de l'exercice 24 646 628 \$ 16 310 124 \$

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

1. Nature des opérations

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« CCIC » ou le Collège) est l'organisme national de réglementation et de délivrance de permis aux particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration (le « Conseil ») était un organisme sans but lucratif constitué sans capital social le 18 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le 23 novembre 2021, le Conseil a été prorogé à titre de Collège en vertu de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »). Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Collège fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations des titulaires de permis et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Collège est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque titulaire de permis actif a le droit d'y assister.

Le mandat du CCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en gouvernant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses titulaires de permis;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses titulaires de permis; et
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses titulaires de permis dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CCIC.

Transition au Collège

Conformément à la Loi sur le Collège, le Collège est actuellement gouverné par un conseil d'administration transitoire qui supervise l'approbation de ses règlements initiaux et d'autres procédures. Cette période transitoire prendra fin lorsque le ministre publiera un arrêté définitif fixant le nombre et la composition du conseil d'administration définitif du Collège et prescrira une date à laquelle le nouveau conseil d'administration devra être en fonction.

Le Collège dispose de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de consultant en immigration dans l'intérêt du public, y compris de nouveaux pouvoirs pour enquêter sur les praticiens non autorisés et les poursuivre. Ces changements permettent de mieux protéger les Canadiens, les nouveaux arrivants et les consultants en immigration agréés. L'obtention du pouvoir légal de s'autoréglementer en vertu de la Loi sur le Collège marque une étape clé dans le développement et la réglementation de la profession.

La Loi sur le Collège exige la création d'un fonds pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis. À la date de ces états financiers, le fonds d'indemnisation n'a pas encore été établi par le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

2. Principales conventions comptables

La Loi sur le Collège, en vertu de laquelle l'organisation a été prorogée, accorde au ministre (tel qu'il est défini dans la Loi sur le Collège) certains droits liés au conseil d'administration de l'organisation. La direction a obtenu un conseil juridique externe et indépendant sur la question de savoir si l'organisation est contrôlée par le gouvernement et sur l'application appropriée des normes comptables. Sur la base de cet avis juridique, l'organisation présente ses rapports conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales conventions comptables sont détaillées comme suit :

Méthode de présentation

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Collège ont été classifiés dans les fonds suivants :

Investi en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Collège, y compris les acquisitions et les ventes.

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile

La réserve affectée en interne pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile a été établie par le conseil d'administration pour autofinancer ou fournir une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants supplémentaire et une protection contre les litiges civils.

Réserve pour conduite professionnelle

La réserve de conduite professionnelle affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour couvrir les dépenses futures estimées associées aux affaires disciplinaires. Ces montants doivent être rajustés pour tenir compte du montant estimé à chaque fin d'exercice, soit le 30 juin par la suite. Au 30 juin 2025, la direction a ajusté ce montant à 1,2 million de dollars.

Réserve pour le fonds d'indemnisation

La réserve pour le fonds d'indemnisation affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis.

Non affecté

L'actif, le passif, les revenus et les charges liés à toutes les autres activités sont comptabilisés dans le fonds non affecté.

Constatation des produits

Les frais de permis non remboursables sont reportés et constatés à titre de produits sur la durée de la période visée par le permis.

Les produits tirés des examens et des programmes, ainsi que les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins, s'il y a lieu, les amortissements cumulés et dépréciations. L'amortissement est passé en charges de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

Matériel informatique	Trois ans
Fournitures de bureau	Trois ans
Meubles et agencements	Cinq ans
Améliorations locatives	Cinq ans
Équipement de communications et de technologies de l'information	Sept ans

Le Collège examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

Instruments financiers

Le Collège prend en compte tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. Le Collège comptabilise les éléments suivants à titre d'instruments financiers :

- encaisse
- placements à court terme
- comptes débiteurs
- comptes créditeurs

Les actifs ou les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont émis ou acquis. La juste valeur est le montant de la contrepartie qui serait convenue dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes qui agissent en toute liberté. Par la suite, le Collège évalue tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le Collège effectue régulièrement des évaluations afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, et que le Collège détermine qu'il y a un changement défavorable important dans les délais ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur dans l'état des résultats d'exploitation. Toute annulation des pertes de valeur précédemment comptabilisées est constatée dans les activités de l'exercice où l'annulation a lieu. Le Collège décomptabilise les passifs financiers, en totalité ou en partie, lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et la durée de vie utile estimée des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

3. Placements à court terme

	2025	2024
CPG	3 143 848 \$	18 711 015 \$

Les placements se composent de certificats de placement garanti (CPG) portant intérêt à 4,93 % (4,95 % à 5,90 % en 2024) et arrivant à échéance le 11 juillet 2025 (entre le 8 juillet 2024 et le 16 juillet 2025 en 2024).

4. Immobilisations

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	528 795 \$	364 555 \$	164 240 \$	165 858 \$
Fournitures de bureau	187 439	75 799	111 640	165 323
Meubles et agencements	215 241	65 228	150 013	176 118
Améliorations locatives	1 261 813	378 202	883 611	1 134 091
Équipement de communications et de technologies de l'information	46 018	46 018	—	—
	2 239 306 \$	929 802 \$	1 309 504 \$	1 641 390 \$

5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de zéro \$ (zéro \$ en 2024).

6. Gouvernance

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Collège. Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, dont cinq ont été nommés par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada et quatre avaient été élus au conseil d'administration du Conseil et continuent de siéger au conseil d'administration du Collège. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration - 2 000 \$ par mois.
- Vice-président du conseil d'administration - 700 \$ par mois.
- Administrateurs - 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail (80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail, jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année en 2024).

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

6. Gouvernance (suite)

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Honoraires des administrateurs	94 423 \$	95 533 \$
Réunions du conseil d'administration et déplacements	192 173	326 337
Formation et autres dépenses	57 919	—
	344 515 \$	421 870 \$

7. Engagements

Les engagements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location de locaux sont approximativement les suivants :

2026	311 335
2027	313 333
2028	313 333
2029	131 279
	1 069 280 \$

8. Instruments financiers

Le Collège est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques du Collège au 30 juin 2025. Aucun changement n'a été constaté dans les risques évalués par rapport à l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les principaux risques de crédit du Collège sont liés à ses comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 1 532 557 \$ (1 952 291 \$ en 2024).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Collège ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs.

Le Collège continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Collège prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2025

8. Instruments financiers (suite)

c) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs prévus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Collège est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en investissant dans des instruments à faible risque comme les CPG.

9. Événement postérieur à la date des états financiers

Après la fin de l'exercice, des changements ont été apportés à la composition des principaux dirigeants. Les coûts liés à ces changements seront comptabilisés au cours de l'exercice 2026.

Ébauche - 6 octobre 2025

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Rapport présenté au Comité des finances et de la vérification
Résultats de l'audit

7 octobre 2025

RÉVISÉ LE 6 OCTOBRE 2025

Lynn Stivaletti, CPA, CA
Directrice
T 416 360 4961
C Lynn.Stivaletti@doane.gt.ca

Kashif Khan, CPA, ACA (Pak)
Gestionnaire principal
T 416 360 4091
C Kashif.Khan@doane.gt.ca

Table des matières

Résumé	1
Risques et résultats de l'audit	2
Ajustements et différence entre les NCOSBL et les NCSP	6
Autres éléments à communiquer	7
Mises à jour techniques	8

Annexes

Annexe A — Ébauche de la lettre de déclaration de la direction
--

Résumé

Objet du rapport et portée

Le but de ce rapport est d'engager un dialogue ouvert avec vous concernant notre audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« l'organisation ») pour l'exercice terminé le 30 juin 2025. Cette communication aidera le Comité des finances et de la vérification (« CFV » ou « Comité ») à comprendre les résultats des procédures d'audit et comporte des commentaires sur les inexactitudes, les principales conventions comptables, les estimations de nature sensible et d'autres questions.

Les informations contenues dans ce document sont destinées à des fins exclusives d'information et à l'usage du conseil d'administration (« CA »), du Comité et de la direction. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par d'autres personnes que celles indiquées.

Nous avons été engagés pour fournir les produits livrables suivants :

Produit livrable

Communication de la stratégie d'audit

Communication des résultats de l'audit

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du 30 juin 2025

Déclarations de revenus — T2 et T1044

État d'avancement de notre audit

Nous avons pour l'essentiel achevé notre audit des états financiers de l'organisation et les résultats de cet audit sont inclus dans le présent rapport.

Nous finaliserons notre rapport après avoir résolu les points suivants :

- Réception de la lettre de déclaration de la direction signée (une ébauche est jointe à l'annexe A);
- Approbation des états financiers par le CA;
- La réponse du conseiller juridique de l'organisation doit être datée dans les cinq jours suivant l'approbation des états financiers par le CA; et
- Les procédures relatives aux événements ultérieurs jusqu'à la date des états financiers sont approuvées par le CA.

Nous avons exécuté avec succès notre stratégie d'audit conformément au plan présenté au CFV le 22 mai 2025.

Indépendance

Nous confirmons qu'aucune modification n'a été apportée à notre statut en ce qui concerne l'indépendance depuis que nous vous avons confirmé notre indépendance le 22 mai 2025.

Risques et résultats de l'audit

Risques liés à l'audit

Zone de risque	Pourquoi il y a un risque	Notre réponse et nos conclusions
Contournement des contrôles internes par la direction	Ce risque découle de la capacité de la direction à passer outre aux contrôles internes.	• Discussion du risque de fraude avec l'équipe d'audit, y compris de la façon dont la fraude est la plus susceptible de se produire • Vérification de la pertinence des écritures de journal enregistrées dans le grand livre et d'autres ajustements effectués lors de la préparation des états financiers • Examen des estimations comptables pour les biais • Évaluation de la justification (ou l'absence de justification) des transactions importantes qui sont ou semblent être en dehors du cours normal des activités • Procédure pas-à-pas des contrôles sur les processus connexes Nos conclusions : <i>Aucun sujet de préoccupation n'a été relevé.</i>
Constatation des produits	Il y a un risque présumé de fraude dans les revenus. Le risque est principalement lié à la tendance inhérente des organisations à but non lucratif à gérer le budget.	• Procédure pas-à-pas des processus clés sur les revenus et les comptes débiteurs • Révision des politiques de constatation des produits • Calcul du caractère raisonnable des revenus de frais • Test de détail sur la base d'un échantillon • Examen analytique des soldes des revenus par rapport à l'exercice et au budget précédents, en faisant le suivi de tout écart inhabituel ou important • Vérification des soldes des comptes débiteurs sur la base d'un échantillon • Provision révisée pour créances douteuses pour décider du caractère raisonnable Nos conclusions : <i>Aucun sujet de préoccupation n'a été relevé.</i>

Zone de risque	Pourquoi il y a un risque	Notre réponse et nos conclusions
Exhaustivité, réalité et exactitude des dépenses, des créiteurs et des charges à payer	Le risque est principalement lié à la tendance inhérente des organisations à but non lucratif à gérer le budget	• Procédure pas-à-pas des processus clés • Recherche de passifs non comptabilisés • Examen analytique des soldes des dépenses par rapport à l'exercice et au budget précédents, en faisant le suivi de tout écart inhabituel ou important • Test de détail sur les dépenses pour le document source rempli sur la base d'un échantillon • Test de détail sur les dépenses liées aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux sur la base d'un échantillon Nos conclusions : <i>Aucun sujet de préoccupation n'a été relevé.</i>

Autres conclusions de l'audit

Voici un résumé des domaines d'intérêt et des questions et conclusions connexes que nous aimerions communiquer au CFV.

Domaine d'intérêt	Question	Notre réponse et nos conclusions
Cadre comptable	Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Doane GT estime que les faits montrent que l'organisation peut être contrôlée par le gouvernement et, le cas échéant, qu'elle serait tenue de produire des rapports répondant aux normes comptables pour les entités du secteur public (NCSP), mais Doane GT est disposée à accepter que l'organisation continue de produire des rapports en vertu des NCOSBL au motif qu'il n'y a pas de différences comptables importantes (autres que l'accumulation des congés de maladie) entre les NCSP pour les OSBL contrôlés par le gouvernement et les NCOSBL.	La présentation de rapports en vertu des NCOSBL est acceptable sous réserve des conditions suivantes : - L'organisation inclut dans les états financiers des informations indiquant que la direction ne pense pas que l'organisation est contrôlée par le gouvernement et qu'elle présente donc des rapports conformément aux NCOSBL. - La conclusion de contrôle est incluse comme point dans la lettre de déclaration de la direction. - Si, à l'avenir, il y a des différences comptables importantes ou des changements de circonstances (en raison d'un changement d'opérations, de changements d'orientation dans les NCSP ou les NCOSBL), la conclusion actuelle concernant le cadre appliqué par l'organisation devra peut-être être réévaluée.
Estimations comptables	La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers. Les estimations faites par la direction se rapportent à la période d'amortissement des immobilisations, à la provision pour créances douteuses et à certaines charges à payer.	La provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice s'élève à 1,5 million de dollars (1,95 million de dollars en 2024). La direction pense que ses estimations sont appropriées et nous sommes d'accord avec le point de vue de la direction.
Fraude et actes illégaux	Nos procédures d'audit ont été effectuées dans le but de se faire une opinion sur les états financiers et, bien que ces procédures puissent porter à notre attention d'éventuelles activités frauduleuses ou illégales, elles sont moins susceptibles de détecter des anomalies significatives découlant de la fraude ou d'autres actes illégaux étant donné que ces actes sont généralement accompagnés d'actes visant à dissimuler leur existence.	Nous n'avons détecté aucune activité frauduleuse ou illégale, ni aucune anomalie significative résultant d'activités frauduleuses ou illégales au cours de l'audit. De plus, les demandes de renseignements auprès de la direction n'ont révélé aucune fraude ou aucun acte illégal.
Procédures judiciaires	Nous sommes tenus d'examiner les frais juridiques engagés au cours de l'exercice afin de vérifier qu'il n'existe pas de passif éventuel qui pourrait avoir un effet aujourd'hui et à l'avenir sur les résultats financiers de l'organisation.	Nous sommes en contact avec le conseiller juridique de l'organisation. D'après les observations de la direction et nos travaux d'audit, nous avons connaissance d'un petit nombre de poursuites contre l'organisation qui sont en cours de règlement ou qui ont été réglées et qui sont en attente de l'ordonnance de rejet. On ne s'attend pas à ce que ces poursuites donnent lieu à une quelconque responsabilité envers l'organisation sur la base des représentations de la direction. Si une poursuite ou une poursuite éventuelle est déterminée par le conseiller juridique de l'organisation, nous en informerons le Comité.

Domaine d'intérêt	Question	Notre réponse et nos conclusions
Autres questions	Après la fin de l'exercice, des changements ont été apportés à la composition des principaux dirigeants.	À la suite de nos discussions avec la direction et le conseil d'administration, une note relative aux événements postérieurs à la date des états financiers a été ajoutée. Cette note précise que tous les coûts qui découlent de ces changements seront comptabilisés au cours de l'exercice 2026.

Ajustements et différence entre les NCOSBL et les NCSP

Différence entre les NCOSBL et les NCSP

Augmentation (diminution)	État de la situation financière			État des résultats d'exploitation
	Actif	Passif	Actif net	Excédent des produits sur les dépenses
Description				
Accumulation de congés de maladie — NCOSBL par rapport aux NCSP	- \$	326 818 \$	- \$	(326 818) \$

La direction a calculé le montant estimé des congés de maladie qui seraient comptabilisés à titre de charges à payer en vertu du cadre comptable des NCSP.

Cette comptabilité d'exercice n'a pas été inscrite dans les comptes en tant que déclarations du CCIC en vertu du cadre comptable des NCOSBL. Le calcul a été effectué pour illustrer qu'il n'y a pas de différences importantes entre les cadres comptables.

Ajustements

Notre audit n'a révélé aucun écart, qu'il soit ajusté ou non ajusté.

Résumé des questions de divulgation

L'audit n'a pas décelé d'anomalies significatives et non corrigées concernant les questions de divulgation.

Autres éléments à communiquer

Contrôle interne

L'audit vise à exprimer une opinion sur les états financiers. Nous comprenons le contrôle interne en matière de rapports financiers dans la mesure nécessaire afin de planifier l'audit et déterminer la nature, le calendrier et l'étendue de notre travail. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Si nous prenons connaissance d'une lacune dans votre contrôle interne en matière de rapports financiers, les normes d'audit nous obligent à communiquer au CFV ou au conseil d'administration ces lacunes que nous qualifions d'importantes. Toutefois, un audit des états financiers n'est pas conçu pour fournir une assurance sur le contrôle interne.

D'après les résultats de notre audit, nous n'avons relevé aucune observation pouvant faire l'objet d'un rapport.

Mises à jour techniques

Mise à jour des normes de comptabilité et de certification

Depuis la publication de notre rapport daté du 22 mai 2025, il n'y a eu aucune modification importante dans les normes de comptabilité et de certification qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice en cours.

Annexe A — Ébauche de la lettre de déclaration de la direction

Lettre de déclaration de la direction

Le 21 octobre 2025

Doane Grant Thornton LLP
201, City Centre Drive
Bureau 800
Mississauga (Ontario) L5B 2T4

Monsieur/Madame,

Nous vous fournissons la présente lettre dans le cadre de votre audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« Collège ») en date du 30 juin 2025, et pour l'exercice se terminant à cette date, afin d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Nous reconnaissons que nous nous sommes acquittés de nos responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada et de la conception et la mise en œuvre de contrôles internes visant à prévenir et à détecter la fraude et les erreurs. Nous avons évalué le risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives découlant d'une fraude, et nous avons déterminé que ce risque était faible. De plus, nous reconnaissons que votre examen a été planifié et mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin de vous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Nous comprenons que, bien que votre travail comprenne un examen du système comptable, des contrôles internes et des données connexes dans la mesure où vous l'avez jugé nécessaire dans les circonstances, il ne permet pas de détecter la fraude, les pénuries, les erreurs et autres irrégularités, et on ne peut pas nécessairement s'attendre à ce que ces dernières soient divulguées, le cas échéant.

Certaines déclarations dans cette lettre sont décrites comme étant limitées à des questions qui sont importantes. Un élément est considéré comme étant important, indépendamment de sa valeur monétaire, s'il est probable que son omission des états financiers ou son inexactitude dans ceux-ci influencerait la décision d'une personne raisonnable qui s'appuie sur les états financiers.

Nous confirmons, à notre connaissance, en date du 21 octobre 2025, les déclarations suivantes qui vous ont été faites au cours de l'audit.

États financiers

1. Les états financiers mentionnés ci-dessus donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière du Collège au 30 juin 2025, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada, tel qu'il a été convenu dans les modalités de la mission d'audit.

Exhaustivité de l'information

2. Nous avons mis à votre disposition tous les documents financiers et les données connexes ainsi que tous les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des comités d'administrateurs, comme convenu dans les modalités de la mission d'audit. Des résumés des mesures à prendre découlant des réunions récentes pour lesquelles les

procès-verbaux n'ont pas encore été préparés vous ont été fournis. Toutes les mesures importantes du conseil d'administration et des comités sont incluses dans les résumés.

3. Nous vous avons fourni un accès sans restriction aux personnes au sein du Collège auprès desquelles vous avez jugé nécessaire d'obtenir des éléments probants.
4. Aucune transaction importante n'a été incorrectement comptabilisée dans les registres comptables qui sous-tendent les états financiers. Nous avons approuvé les écritures d'ajustement que vous avez proposées et elles seront inscrites dans les états financiers du Collège.
5. Aucun retraitement n'a été effectué pour corriger une anomalie significative dans les états financiers de l'exercice précédent qui a une incidence sur les données comparatives.
6. Nous n'avons connaissance d'aucun cas connu ou probable de non-conformité aux exigences des autorités réglementaires ou gouvernementales, y compris à leurs exigences en matière de communication de l'information financière.
7. Nous n'avons pas connaissance de violations ou de violations possibles de lois ou de règlements dont les effets devraient être pris en compte pour être divulgués dans les états financiers ou pour servir de base à la comptabilisation d'une perte éventuelle.
8. Nous vous avons fait part de toutes les lacunes connues dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne en matière de rapports financiers dont nous avons connaissance.
9. Nous avons défini toutes les parties liées connues et les transactions entre apparentés, y compris les ventes, les achats, les prêts, les transferts d'actifs, de passifs et de services, les garanties des accords de location, les transactions non monétaires et les transactions sans contrepartie.
10. Vous avez fourni un service non lié à l'audit en nous aidant à rédiger les états financiers et les notes afférentes. En ce qui concerne ce service non lié à l'audit, nous confirmons que nous avons pris toutes les décisions de gestion et exécuté toutes les fonctions de gestion, que nous avons les connaissances nécessaires pour évaluer l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers, et que nous acceptons la responsabilité de ces états financiers.

Fraude et erreur

11. Nous n'avons pas connaissance de fraude ou de suspicion de fraude touchant le Collège et impliquant la direction, les employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes, où la fraude pourrait avoir un effet non négligeable sur les états financiers.
12. Nous n'avons connaissance d'aucune allégation de fraude ou de suspicion de fraude touchant les états financiers du Collège communiquée par des employés, d'anciens employés, des analystes, des organismes de réglementation ou d'autres personnes.
13. Nous reconnaissons notre responsabilité dans la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne afin de prévenir et de détecter la fraude.
14. Nous croyons qu'il n'y a pas d'anomalies significatives et non corrigées dans les états financiers.

Comptabilisation, évaluation et présentation

15. Nous croyons que les méthodes, les hypothèses importantes et les données que nous utilisons pour faire des estimations comptables et présenter les informations connexes sont appropriées pour effectuer la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'informations qui sont conformes aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.
16. Nous croyons que le Collège n'est pas contrôlé par le gouvernement et que, par conséquent, le cadre comptable approprié à appliquer serait les normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Nous avons obtenu un avis juridique à l'appui de cette position au cours d'un exercice précédent. Nous avons calculé l'accumulation de congés de maladie qui devraient être déclarés si le Collège présentait un rapport en vertu des NCSP, afin de démontrer que l'application des NCSP n'aurait pas d'incidence importante sur les états financiers du Collège.
17. Nous n'avons pas de plans ou d'intentions susceptibles d'affecter de manière importante la valeur comptable ou la classification des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers, reflétés dans les états financiers.
18. Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées de manière appropriée et présentées dans les états financiers.
19. La nature de toutes les incertitudes importantes liées à l'évaluation a été indiquée de façon appropriée dans les états financiers, y compris toutes les estimations lorsqu'il est raisonnablement possible que l'estimation change à court terme et que l'effet de ce changement soit important pour les états financiers.
20. Toutes les réclamations en suspens et possibles, qu'elles aient été discutées ou non avec un conseiller juridique, vous ont été communiquées et sont reflétées de manière appropriée dans les états financiers.
21. La totalité des passifs et des éventualités, y compris ceux associés aux garanties, qu'elles soient écrites ou orales, vous a été communiquée et est reflétée de manière appropriée dans les états financiers.
22. Tous les instruments financiers « hors bilan » ont été correctement comptabilisés ou divulgués dans les états financiers.
23. En ce qui concerne les questions environnementales :
 - a) à la fin de l'exercice ou de la période, il n'y avait aucun passif ou éventualité qui ne vous a pas déjà été communiqué;
 - b) les passifs ou les éventualités ont été comptabilisés, évalués et divulgués, au besoin, dans les états financiers; et
 - c) les engagements ont été évalués et divulgués, au besoin, dans les états financiers.
24. Le Collège dispose d'un titre de propriété satisfaisant (ou d'un intérêt de location) sur tous les actifs, et il n'y a pas de privilèges ou de charges sur les actifs du Collège et aucun n'a été donné en garantie.
25. Nous vous avons communiqué, et le Collège s'est conformé à, tous les aspects des accords contractuels qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers en cas de non-respect, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences de toutes les dettes en cours.
26. Les opérations relatives à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH) enregistrées par le Collège sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux. Les montants à payer/à recevoir de la TPS et de la TVH comptabilisés par le Collège sont considérés comme complets.

27. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière jusqu'à la date du présent document qui nécessiteraient une comptabilisation ou une divulgation dans les états financiers, à l'exception des changements apportés à la composition des principaux dirigeants. De plus, aucun événement survenu après la date des états financiers comparatifs n'a nécessité d'ajustement de ces états financiers et des notes afférentes.

Autres

28. Nous nous sommes demandé s'il y avait eu ou non des événements ou s'il existait des conditions qui créeraient des doutes importants sur la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, et nous avons conclu qu'aucun événement ou condition de ce genre n'est évident.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Stan Belevici, président intérimaire et chef de la direction

Joyce Chow Ng, contrôlease

Lettre de déclaration de la direction

Le 21 octobre 2025

Doane Grant Thornton LLP
201, City Centre Drive
Bureau 800
Mississauga (Ontario) L5B 2T4

Monsieur/Madame,

Nous vous fournissons la présente lettre dans le cadre de votre audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« Collège ») en date du 30 juin 2025, et pour l'exercice se terminant à cette date, afin d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Nous reconnaissons que nous nous sommes acquittés de nos responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada et de la conception et la mise en œuvre de contrôles internes visant à prévenir et à détecter la fraude et les erreurs. Nous avons évalué le risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives découlant d'une fraude, et nous avons déterminé que ce risque était faible. De plus, nous reconnaissons que votre examen a été planifié et mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin de vous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Nous comprenons que, bien que votre travail comprenne un examen du système comptable, des contrôles internes et des données connexes dans la mesure où vous l'avez jugé nécessaire dans les circonstances, il ne permet pas de détecter la fraude, les pénuries, les erreurs et autres irrégularités, et on ne peut pas nécessairement s'attendre à ce que ces dernières soient divulguées, le cas échéant.

Certaines déclarations dans cette lettre sont décrites comme étant limitées à des questions qui sont importantes. Un élément est considéré comme étant important, indépendamment de sa valeur monétaire, s'il est probable que son omission des états financiers ou son inexactitude dans ceux-ci influencerait la décision d'une personne raisonnable qui s'appuie sur les états financiers.

Nous confirmons, à notre connaissance, en date du 21 octobre 2025, les déclarations suivantes qui vous ont été faites au cours de l'audit.

États financiers

1. Les états financiers mentionnés ci-dessus donnent une image fidèle, à tous les égards importants, de la situation financière du Collège au 30 juin 2025, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada, tel qu'il a été convenu dans les modalités de la mission d'audit.

Exhaustivité de l'information

2. Nous avons mis à votre disposition tous les documents financiers et les données connexes ainsi que tous les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des comités d'administrateurs, comme convenu dans les modalités de la mission d'audit. Des résumés des mesures à prendre découlant des réunions récentes pour lesquelles les

procès-verbaux n'ont pas encore été préparés vous ont été fournis. Toutes les mesures importantes du conseil d'administration et des comités sont incluses dans les résumés.

3. Nous vous avons fourni un accès sans restriction aux personnes au sein du Collège auprès desquelles vous avez jugé nécessaire d'obtenir des éléments probants.
4. Aucune transaction importante n'a été incorrectement comptabilisée dans les registres comptables qui sous-tendent les états financiers. Nous avons approuvé les écritures d'ajustement que vous avez proposées et elles seront inscrites dans les états financiers du Collège.
5. Aucun retraitement n'a été effectué pour corriger une anomalie significative dans les états financiers de l'exercice précédent qui a une incidence sur les données comparatives.
6. Nous n'avons connaissance d'aucun cas connu ou probable de non-conformité aux exigences des autorités réglementaires ou gouvernementales, y compris à leurs exigences en matière de communication de l'information financière.
7. Nous n'avons pas connaissance de violations ou de violations possibles de lois ou de règlements dont les effets devraient être pris en compte pour être divulgués dans les états financiers ou pour servir de base à la comptabilisation d'une perte éventuelle.
8. Nous vous avons fait part de toutes les lacunes connues dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne en matière de rapports financiers dont nous avons connaissance.
9. Nous avons défini toutes les parties liées connues et les transactions entre apparentés, y compris les ventes, les achats, les prêts, les transferts d'actifs, de passifs et de services, les garanties des accords de location, les transactions non monétaires et les transactions sans contrepartie.
10. Vous avez fourni un service non lié à l'audit en nous aidant à rédiger les états financiers et les notes afférentes. En ce qui concerne ce service non lié à l'audit, nous confirmons que nous avons pris toutes les décisions de gestion et exécuté toutes les fonctions de gestion, que nous avons les connaissances nécessaires pour évaluer l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers, et que nous acceptons la responsabilité de ces états financiers.

Fraude et erreur

11. Nous n'avons pas connaissance de fraude ou de suspicion de fraude touchant le Collège et impliquant la direction, les employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes, où la fraude pourrait avoir un effet non négligeable sur les états financiers.
12. Nous n'avons connaissance d'aucune allégation de fraude ou de suspicion de fraude touchant les états financiers du Collège communiquée par des employés, d'anciens employés, des analystes, des organismes de réglementation ou d'autres personnes.
13. Nous reconnaissons notre responsabilité dans la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne afin de prévenir et de détecter la fraude.
14. Nous croyons qu'il n'y a pas d'anomalies significatives et non corrigées dans les états financiers.

Comptabilisation, évaluation et présentation

15. Nous croyons que les méthodes, les hypothèses importantes et les données que nous utilisons pour faire des estimations comptables et présenter les informations connexes sont appropriées pour effectuer la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'informations qui sont conformes aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.
16. Nous croyons que le Collège n'est pas contrôlé par le gouvernement et que, par conséquent, le cadre comptable approprié à appliquer serait les normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada. Nous avons obtenu un avis juridique à l'appui de cette position au cours d'un exercice précédent. Nous avons calculé l'accumulation de congés de maladie qui devraient être déclarés si le Collège présentait un rapport en vertu des NCSP, afin de démontrer que l'application des NCSP n'aurait pas d'incidence importante sur les états financiers du Collège.
17. Nous n'avons pas de plans ou d'intentions susceptibles d'affecter de manière importante la valeur comptable ou la classification des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers, reflétés dans les états financiers.
18. Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées de manière appropriée et présentées dans les états financiers.
19. La nature de toutes les incertitudes importantes liées à l'évaluation a été indiquée de façon appropriée dans les états financiers, y compris toutes les estimations lorsqu'il est raisonnablement possible que l'estimation change à court terme et que l'effet de ce changement soit important pour les états financiers.
20. Toutes les réclamations en suspens et possibles, qu'elles aient été discutées ou non avec un conseiller juridique, vous ont été communiquées et sont reflétées de manière appropriée dans les états financiers.
21. La totalité des passifs et des éventualités, y compris ceux associés aux garanties, qu'elles soient écrites ou orales, vous a été communiquée et est reflétée de manière appropriée dans les états financiers.
22. Tous les instruments financiers « hors bilan » ont été correctement comptabilisés ou divulgués dans les états financiers.
23. En ce qui concerne les questions environnementales :
 - a) à la fin de l'exercice ou de la période, il n'y avait aucun passif ou éventualité qui ne vous a pas déjà été communiqué;
 - b) les passifs ou les éventualités ont été comptabilisés, évalués et divulgués, au besoin, dans les états financiers; et
 - c) les engagements ont été évalués et divulgués, au besoin, dans les états financiers.
24. Le Collège dispose d'un titre de propriété satisfaisant (ou d'un intérêt de location) sur tous les actifs, et il n'y a pas de privilèges ou de charges sur les actifs du Collège et aucun n'a été donné en garantie.
25. Nous vous avons communiqué, et le Collège s'est conformé à, tous les aspects des accords contractuels qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers en cas de non-respect, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences de toutes les dettes en cours.
26. Les opérations relatives à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH) enregistrées par le Collège sont conformes aux règlements fédéraux et provinciaux. Les montants à payer/à recevoir de la TPS et de la TVH comptabilisés par le Collège sont considérés comme complets.

27. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière jusqu'à la date du présent document qui nécessiteraient une comptabilisation ou une divulgation dans les états financiers, à l'exception des changements apportés à la composition des principaux dirigeants. De plus, aucun événement survenu après la date des états financiers comparatifs n'a nécessité d'ajustement de ces états financiers et des notes afférentes.

Autres

28. Nous nous sommes demandé s'il y avait eu ou non des événements ou s'il existait des conditions qui créeraient des doutes importants sur la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, et nous avons conclu qu'aucun événement ou condition de ce genre n'est évident.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Stan Belevici, président intérimaire et chef de la direction

Joyce Chow Ng, contrôlease